

**val de gâtine**

## Lissage et débuts délicats

**Le conseil communautaire a choisi de lisser la fiscalité sur 3 ans. L'ancien Pays Gâtine sud aurait souhaité 12 ans.**

Le budget a occupé la majeure partie des débats du conseil communautaire, qui s'est tenu mardi soir.

« Budget d'une communauté qui n'a que trois mois de vie », a expliqué Jean-Pierre Rimbeau, président de la collectivité. « Celui-ci maintient le degré de qualité des services qui étaient en place dans chacune des trois ex-communautés ». A noter que la dotation globale de fonctionnement n'est pas encore connue.

**Subventions.** Elles sont reconduites, globalement pour les mêmes montants que par le passé, lorsqu'elles étaient attribuées par les trois anciennes communautés. Parmi les plus importantes : en faveur de la Maison de l'emploi de Parthenay 14.360 €, ou du Centre Socioculturel du Val d'Egray (qui a notamment en charge l'enfance et la jeunesse sur l'ex Val

d'Egray) pour 164.310 €. Le vote des subventions et des contributions est adopté à l'unanimité. « Nous sommes sur la reconduction d'actions, presque à l'identique, qui se faisaient sur chaque territoire », estime le président

**Fiscalité (taux d'imposition).** Au fil du temps, il va falloir harmoniser les taux pratiqués sur les trois anciens territoires. Concernant les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti, Pascal Olivier, le maire de Saint-Marc-la-Lande et ancien président de Pays sud Gâtine, aurait souhaité un lissage sur douze ans. « De façon à ce que la hausse soit progressive. Dans un cas contraire, la pression fiscale augmenterait de façon certaine sur les foyers de l'ancien Pays sud Gâtine (où les taux étaient inférieurs aux autres) et je

pense aussi aux agriculteurs, qui pourraient subir une hausse sur leur feuille d'impôt ». Philippe Jeannot, maire de Surin, a fait part de sa position. « Que ce lissage s'effectue sur trois ans, jusqu'à la fin du mandat, en 2020 ». « On se définit comme une communauté rurale. On doit être vigilant notamment face aux agriculteurs, en leur apportant un peu d'égard et de soutien », a estimé à son tour Johann Baranger, adjoint à Saint-Pardoux. Le vote à bulletin secret a été demandé. Les élus devaient se prononcer sur trois, six, ou douze ans. Avec 24 voix sur 46, le lissage est adopté sur trois ans.

**Budget principal.** Il s'équilibre à hauteur de 7.940.349 € en recettes et dépenses, en section de fonctionnement. Et à 1.592.295 € en recettes et dépenses, pour la section d'investissement. Le virement à la section de fonctionnement s'élève à 720.789 €. Adopté à l'unanimité.

**Budgets annexes.** Zones d'activités, locaux commerciaux, ordures ménagères, portage de repas, services à la personne, sont adoptés à l'unanimité.

**Ordures ménagères.** Délibération en faveur d'une convention de prestation de service, pour la période du 2 mars au 30 juin 2017, concernant le tri des déchets recyclables, sur le centre de Bressuire.



Le premier budget de Val de Gâtine, n'a pas été simple à établir.



**Mazières en Gâtine**